

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Sida : 1er-Décembre au CTA de Nkembo

CM
Libreville/Gabon

LE Centre de traitement ambulatoire (CTA) de Nkembo n'est pas resté en marge de la commémoration de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, le 1er décembre. Un événement qui a été officiellement célébré au Centre hospitalier régional de Melen. La sen-

sibilisation des personnes vulnérables, en l'occurrence les malvoyants, le dépistage volontaire et gratuit, ainsi qu'un repas communautaire, font partie des activités retenues dans le cadre de cette journée. Laquelle a été l'occasion, une fois de plus, pour le médecin-chef du CTA de Nkembo et son équipe, de rappeler le thème national et international de cette

année, qui invite à la responsabilité partagée et à l'effort de tous dans la lutte contre cette pandémie et les infections sexuellement transmissibles (IST).

" Il faut qu'on agisse tous ensemble pour atteindre les 90,90,90. C'est-à-dire atteindre 90 % de personnes vivant sur le territoire national qui

connaissent leur statut, 90 % de personnes malades sous traitement antirétroviral et 90 % de personnes sous traitement qui atteignent une charge virale indétectable", a souligné le Dr Gisèle Ogouliguende Mibindzou. Cette sensibilisation s'est également étendue aux personnes malvoyantes.



Le médecin-chef du CTA de Nkembo et son équipe sensibilisant les malvoyants.

Agli à l'orphelinat El-Jireh



L'opération coup de balai d'Agli a donné un éclat au site.

Charly NYAMANGOY
BOTOUNOU
Libreville/Gabon

LE Centre d'accueil des orphelins et des enfants vulnérables El-Jireh, situé à Nkok, dans le 2e arrondissement de la commune de Ntoun, accueille 57 pensionnaires âgés de 2 mois à 18 ans. Il apporte à ces jeunes personnes, certaines conditions de sécurité, d'éducation et d'hygiène. Mais au quotidien, il n'est pas toujours facile de tout gérer. Raison pour laquelle ses responsables ont-ils eu recours à la sensibilité et la générosité de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Agli, pour la préservation de l'environnement, afin de leur venir en aide, un tant soit peu, dans leur domaine de compétence. C'est pourquoi, armés du nécessaire pour le désherbage, le curage

et le nettoyage, les agents et autres bénévoles d'Agli ont fait à l'orphelinat, une toilette des grands jours. Désherbant, récurant et enlevant les immondices et ordures qui enlaidissaient son environnement. Par ailleurs, les responsables de l'ONG spécialisée dans la propreté, avec l'aide de leurs partenaires, avaient aussi dans leurs bagages des produits de première nécessité: huile, savon, cartons de poulets et bien d'autres victuailles pour aider le Centre à nourrir ses pensionnaires. De quoi réjouir Pierrette Pambo et Cédric Ikondo, respectivement fondatrice et directeur du Centre. "Vous êtes venus nous rendre visite il y a peu. On ne s'attendait pas à vous voir de sitôt. Merci pour ce que vous faites pour ces enfants", a dit Mme Pambo aux responsables de l'ONG bienfaitrice.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 3 décembre 2020
Appel à manifestation d'intérêt : N° 02/MER/ CDC/2020
Nom du projet : Maintenance MICROSOFT
Source de financement : Fonds propres budget 2021

1. OBJET

La Caisse des Dépôts et Consignations lance un appel d'offres pour la mise en place d'un contrat de maintenance pour l'ensemble des produits Microsoft de son parc informatique.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible : MAINTENANCE MICROSOFT.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions de l'article 89 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Secrétariat Général de la Caisse des Dépôts et Consignations

BP : 8820 Libreville-Gabon
2ème étage Immeuble ORCHIDIA

Le paiement au Trésor Public se fait sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 22 décembre 2020 à 10H00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 22 décembre 2020 à 11H00 dans la salle de réunion de la Caisse des Dépôts et Consignations sise à l'Immeuble ORCHIDIA, à l'avenue de Cointet.

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugène Pénafort MINTSA DYANE
LE DIRECTEUR GENERAL

L'Administrateur Directeur
Général

Patricia Danielle MANON
LE DIRECTEUR GENERAL